

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Québec, le 20 décembre 2024

**Objet :** Demande d'accès à l'information du 20 décembre 2024

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 20 décembre 2024 visant à obtenir les informations suivantes :

- **La ou les politiques de télétravail** qui régissent ce type de travail au sein de votre établissement, et ce, pour toutes les catégories de salariés.
  - Elle ou elles peuvent :
    - exister de façon autonome ou constituer une partie d'une autre politique d'organisation du travail plus vaste;
    - prendre la forme d'une politique verbale ou écrite, d'un article ou d'une lettre d'entente à l'intérieur d'un contrat individuel de travail ou d'une convention collective de travail, etc.
  - Elle ou elles doivent couvrir les périodes contenues entre l'automne 2023 et aujourd'hui. Au besoin, plus d'une version peut être fournie afin de couvrir cette période.

Nous avons procédé à l'analyse de votre demande et nous sommes en mesure d'y répondre.

Afin de répondre à votre demande citée précédemment, voici les copies des documents demandés :

- **Cadre de référence en matière de télétravail 17-06-2024**
- **Cadre de référence en matière de télétravail 14-09-2022**

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer \_\_\_\_\_, nos salutations distinguées.



Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et de la protection des renseignements personnels